DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

N° 24/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le quatre juillet deux mil vingt-trois, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

<u>Présents</u>: Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Geneviève Foley, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Damien Lamboley, Ludovic Batteur, Adrien Carret, Mirabelle Rousset-Charensol, Alain Arnaud

Excusés: Maryline Trichard, Xavier Collonge

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 29 juin 2023

Objet : tarif de location pour la salle du foyer à la journée

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de Mme Claire DUMOULIN, psychologue au Perréon, dans laquelle elle nous informe que le cabinet médical va faire l'objet de rénovation intérieure à compter du 4 septembre pour une durée de 2 mois. Elle nous sollicite afin de trouver une salle pour accueillir sa patientèle pendant cette période à raison de deux jours par semaine.

Monsieur Le Maire propose de lui accorder la salle du foyer au-dessus de la salle des fêtes pour un coût de 15 € par jour pour l'exercice de son activité professionnelle pendant la durée des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter le tarif de 15 € par jour à compter du 1^{er} septembre 2023 pour l'exercice de son activité de psychologue le temps des travaux au cabinet médical du Perréon.

PERRIN Jean-Charles,

Maire

Laurence Renoux, Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 06/07/2023 Date de publication sur le site Internet : 06/07/2023